

26 mai 2026

**LOUHANS-CHATEAURENAUD**  
**Les rencontres de la Sous-Préfecture**

**Intervention Anthony VADOT**  
**Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne**

Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a signé, avec l'Etat et le Département de Saône-et-Loire, un CRTE Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique mais, comme il n'y a pas d'enveloppe financière spécifique à ce CRTE, il faut mobiliser les financements dits « classiques ».

Donc, le Syndicat Mixte fait, chaque année, la promotion

- De l'appel à projets DETR-DSIL diffusé par la Préfecture qui identifie des référents DETR-DSIL dans chaque Sous-Préfecture
- Du Fonds Vert avec de belles opérations bressanes financées comme les rénovations thermiques des écoles de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS et de MONTPONT-EN-BRESSE
- De l'appel à projets du Conseil Départemental avec des avis à donner sur les projets éligibles au « volet structurant » comme, par exemples, les 2 Pôles Enfance Jeunesse en cours de construction par Terres de Bresse à SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN et CUISERY
- De tout autre financement dont ceux issus des opérateurs de l'Etat avec l'ADEME pour le Fonds Chaleur, l'Agence de l'Eau pour la dés-imperméabilisation des sols, l'ARS via notre Contrat Local de Santé, etc.
- Ainsi que la prime liée aux CEE Certificats d'Economies d'Energie via le SYDESL ou des obligés comme EDF ou des délégataires d'obligés comme le Groupe La Poste.

Il y a aussi des projets phares dans ce CRTE avec

- Le PAT Projet Alimentaire Territorial, souhaité par l'Etat, qui est dorénavant opérationnel
- Et le ou les PCAET Plan Climat Air Energie Territorial avec 2 communautés de communes obligées par la législation en vigueur (Bresse Louhannaise Intercom' et Terres de Bresse) et 2 communautés de communes volontaires (Bresse Revermont 71 et Bresse Nord Intercom').

**Pour ces nouveaux dispositifs PAT et PCAET, mais aussi pour la préparation de la prochaine génération du CRTE, nous avons renforcé notre ingénierie en recrutant Pierre-Emmanuel CREDOZ pour lequel on espère toujours un financement de l'Etat ; ce qui semble logique mais difficile à obtenir vu la situation des finances publiques.**

Pierre-Emmanuel travaille avec

- Dorothée DION, responsable du service urbanisme et chargée du SCoT Schéma de Cohérence Territoriale en révision pour devenir un SCoT AEC Air Energie Climat

- Et Sébastien RAVET, responsable du service développement local et chargé de la mobilisation des subventions régionales et européennes gérées par la Région.

### **Un projet financé par la Région et l'Europe doit être exemplaire et irréprochable :**

- Exemplaire avec le respect intégral des nombreuses éco-conditionnalités régionales dès l'étude de faisabilité donc avant le recrutement du maître d'œuvre (architecte) car celui-ci devra permettre l'élaboration d'études obligatoires demandées pour la sobriété foncière, la performance thermique, la perméabilité du sol, les données hydrauliques, la gestion des déchets et pour la préservation de la biodiversité
- Et irréprochable avec un marché public qui doit être parfait donc conforme à la législation française en vigueur car l'autorité régionale de gestion des fonds européens, c'est-à-dire la Région, fait vérifier tous les documents par un cabinet spécialisé et les sanctions financières sont fréquentes (offre mal publiée, sous critères de sélection utilisés sans avoir été communiqués aux candidats, etc., etc.).

Sans oublier les obligations de communication (de publicité) sur ces financements même si les notifications ne sont pas encore parvenues ; une communication non conforme, c'est 3 % en moins pour la subvention européenne accordée.

### **Grâce aux informations et conseils apportés par le Syndicat Mixte, on met les projets éligibles dans les clous et on obtient les financements attendus.**

Sur les 2 660 867 euros du contrat Territoires en Action TEA 2022-2028 signé en 2023 avec la Région, il ne reste que 198 765 car

- 594 804 euros à SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN pour la réhabilitation de sa friche située au centre bourg
- 238 500 euros à SAINTE-CROIX-EN-BRESSE pour la rénovation de sa boucherie
- 215 400 euros à BAUDRIERES pour la rénovation de son restaurant
- 253 559 euros à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS pour la construction de sa nouvelle cantine scolaire
- 807 531 euros à Bresse Louhannaise Intercom' pour les constructions de salles intercommunales pour le sport et la danse à BRANGES
- 282 179 euros à l'association TREMPLIN pour la construction d'un Tiers Lieu à PIERRE-DE-BRESSE
- 60 379 euros à CUISERY pour la création d'un chemin piétonnier le long de la route de Pont de Vaux
- Et 9 750 euros à notre Office de Tourisme pour l'installation d'une signalétique de services et d'activités le long de la Voie Verte La Bressane.

Déjà 1 054 546,39 euros pour 4 des 10 dossiers bressans déposés au volet rural du FEDER Fonds Européen de Développement Régional 2021-2027 :

- 459 374 euros à LOUHANS-CHATEAURENAUD pour la passerelle sur le Solnan
- 406 297 euros à BRANGES pour la construction, à la place d'une maison abandonnée, d'un bâtiment pour professionnels de santé

- 111 359,39 euros à LOUHANS-CHATEAURENAUD pour la destruction de l'ancienne piscine
- Et 77 516 euros à SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN pour la création d'un chemin piétons le long de la RD978 (route de Louhans).

A ce jour, les dépôts de nouvelles demandes de subvention ont été suspendus pour le TEA et le volet rural du FEDER car de nouvelles décisions régionales et européennes doivent être prises (lors des Assises Régionales de l'Europe de mercredi dernier 20 mai à DIJON, il a déjà été question de la préparation des fonds européens 2028-2034) ; en attendant ces futures décisions, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne aide les porteurs de projets à mobiliser d'autres dispositifs du Conseil Régional comme EFFILOGIS pour les rénovations énergétiques et ceux de l'Europe comme les appels à projets « bâtiments exemplaires » et « chaufferies bois avec réseau » du FEDER.

Enfin, il y a le programme européen LEADER financé par le FEADeR Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural issu de la PAC Politique Agricole Commune 2023-2027 mais avec LEADER, il faut être patient, très patient.

Solliciter LEADER, c'est partager l'avis du 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Régional qui a récemment écrit aux bénéficiaires en attente de paiement pour confirmer les retards du nouvel outil informatique qui « *nous met tous en difficultés* » (EURO PAC).

Cette autre enveloppe européenne de 2 millions d'euros doit être intégralement utilisée et, pour ce faire, nous avons des dossiers bressans en instruction LEADER depuis bientôt un an pour certains d'entre eux.

Sentant venir cette situation très compliquée (car le Pays en est à sa quatrième génération LEADER : 2000-2006, 2007-2013 et 2014-2020 prolongé jusqu'en 2022), le Syndicat Mixte a privilégié les gros projets portés par des collectivités en sachant qu'il y a une nouvelle règle régionale qui rend inéligibles, au LEADER 2023-2027, les projets de moins de 200 000 euros lorsqu'il y a un cofinancement autre que celui de la Région donc ceux de l'Etat, du Département, des agences, etc. (cette règle régionale ne s'applique pas pour les projets de plus de 200 000 euros).

Ce mardi 26 mai, nous avons appris que le temps de travail LEADER 2024 de nos agents serait bientôt payé et que ce serait le premier paiement LEADER en Bourgogne-Franche-Comté. Nous sommes mi 2026...avec ce LEADER 2023-2027, il faut être patient, très patient !

**Toutes ces informations sont disponibles sur notre site internet [www.pays-bresse-bourguignonne.com](http://www.pays-bresse-bourguignonne.com) et nos agents sont joignables au 03 85 75 15 59 (tout est indiqué dans le A4 disponible au stand et sur notre site internet).**

*Seul le prononcé fait foi.*